

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ DE PARENTS

SÉANCE DU 17 novembre 2003

Page 1

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 17 novembre 2003 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes ,
Représentants ,

François Ouellet	Adrier-Gamache
Danielle Desrochers	André-Laurendeau
Guy Doucet	Antoine-Brossard
Nicole Cabana	Armand-Racicot
Mario Lévesque	Charles-Bruneau
André Bertrand	Charles-Lemoyne
Simon Poulin	Christ-Roi
Gilles Larouche	D'Iberville
Imed Jebel	De Maricourt
Claude Germain	Des Milles-Fleurs
Robert Marcil	Des-Quatre-Saisons
Serge Corriveau	Des Quatre-Vents
Alain Chaput	Georges-É. Cartier
Claude Carrière	Gérard-Filion
Valérie Brazier	Guillaume-Vignal
Carole Bélanger	Hubert-Perron
Paul Richard	Inter. St-Edmond
Lisette Jetté	Jacques-Rousseau
Laurence Barthélémy	Jean-De Lalande
Martin Kraft	Joseph-De Sérigny
Sylvie Gaudreault	Lajeunesse
Marie-Claude Paquette	Laurent-Benoît
Éric Manseau	Les-Petits-Castors
Monique Bureau	Lionel-Groulx
Marie-Èlène L'Espérance	Marie-Victorin (Brossard)
André Turgeon	Mgr-A.-M.-Parent
Sylvain Lévesque	Monseigneur-Forget
Marie-Claire Brazeau	Notre-Dame
Martine Généreux	Paul-Changnon
Francine Carrière	Paul-De Maricourt
Daniel Lachance	Pierre-Brosseau
Nathalie St-Hilaire	Plein-Soleil
France Perrier	Préville
Bertrand De Feydeau	Rabeau
Louise St-Cyr	Saint-Jean-Baptiste
Mathieu Domerson	Saint-Joseph
Brigitte Blanchette	Saint-Claire (Brossard)
Sandrine Daydé	Samuel-De-Champlain (Brossard)
Michel Parent	Samuel-De-Champlain (Longueuil)
Johanne Côté	Secondaire participative L'Agora
Sophie Pagé	Tournesol
Paul Richard	Comité ÉHDAA/ Internationale St-Edmond
Substituts :	De La Mosaïque
Yves Fréchette	Gentilly
Johanne Chartrand	Hubert-Perron
Donald LeBlanc	Monseigneur-Forget
Aline Desfossés	Saint-Jean-Baptiste
Michel Parent	Sainte-Claire (Brossard)
Monique Sauvé	
Participant :	Monsieur Marcel Teasdale
	Directeur général adjoint
Invités :	Madame Chantal Laforest
	Directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire
	Monsieur Louis Gendron
	Directeur des services éducatifs
	Madame Ginette Vincent
	Service, Ressources éducatives

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19h20 précises. Monsieur Turgeon s'informe à savoir si tous ont reçu les documents par la poste : tous semblent avoir reçu la documentation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Paul Richard demande la possibilité de devancer le Point 17, car il doit quitter à 22h30. Monsieur André Turgeon spécifie que s'il y a lieu, ce point sera devancé selon le déroulement de la soirée.

Il est proposé par Madame Sophie Pagé de l'École Tournesol que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée.

Résolution : CP-449-11-17

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adoptée est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot du président
5. Parole à la direction générale
6. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2003

AFFAIRES NOUVELLES

7. Politique d'intégration scolaire des élèves immigrants et d'éducation interculturelle
(*Retour janvier*)
 - 7.1 Dépôt du document
 - 7.2 Questions d'éclaircissement

AFFAIRE EN COURS

8. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2004 - 2005. (*Retour décembre*)
 - 8.2 Questions d'éclaircissement
9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (*Retour décembre*)
 - 9.2 Questions d'éclaircissement
10. Capacité d'accueil (*Retour décembre*)
 - 10.2 Questions d'éclaircissement

PAUSE (15 MIN)

11. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2004 -2005
- 11.1 Questions d'éclaircissement

INFORMATION

12. Allocation ÉHDAA – éclaircissements
13. Bulletin scolaire
14. Transport du midi et surveillance des dîneurs état de la situation

AFFAIRES INTERNES

15. Adoption des Prévisions budgétaires du comité de parents 2003-2004
16. Parole aux parents commissaires.
17. Parole au représentant ÉHDAA
18. Parole aux membres
19. Correspondance
20. Parole au public
21. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur André Turgeon fait un bref survol des documents remis avant la séance et ceux reçus par la poste.

Les documents remis sur place incluent une liste des commissaires élus suite aux élections scolaires du 16 novembre 2003, la liste des membres du Comité ÉHDAA, ainsi qu'un nouveau calendrier de consultation suite au dépôt d'une nouvelle politique.

Monsieur André Turgeon mentionne également que les procès-verbaux du Comité exécutif seront disponibles pour ceux qui en font la demande. À cet effet, les représentants devront indiquer leurs noms sur la liste.

Monsieur André Turgeon fait lecture de la liste des nouveaux membres au Comité ÉHDAA et mentionne que le Comité de parents doit entériner les membres pour l'année 2003-2004.

Il est proposé par Monsieur Paul Richard, représentant de l'École international St-Édmond d'entériner les membres pour l'année 2003-2004 du Comité ÉHDAA.

Résolution : CP-450-11-17

Adopté à l'unanimité

(Liste des membres du comité ÉHDAA annexe 1)

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel T easdale mentionne qu'il a déposé la liste des commissaires élus avec leurs écoles par circonscription.

Monsieur Marcel Teasdale fait un bref résumé des activités qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre :

- École Jean-De Lalande : Prix « Es-Art »
- École Joseph-De Sérigny : Championnat régional de Flag Football
- École Gérard Filion : a été nommée lauréat par la CSST en thème de prévention de la violence
- École Jacques-Ouellette : a eu lieu le Forum 2003 lors duquel 300 personnes étaient présentes.

De plus, le Colloque pour la Montérégie a eu lieu pour tous les enseignants du primaire sous le thème « Pour toutes les réussites ».

Monsieur Marcel Teasdale mentionne le 20 novembre 2003, l'École Félix-Leclerc donnera un spectacle bénéfique. L'artiste invité : Monsieur Richard Séguin.

Budget 2002-2003 : Monsieur Marcel Teasdale mentionne que les états financiers pour l'année 2002-2003 ont été envoyés dans toutes les écoles.

Monsieur André Turgeon questionne Monsieur Marcel Teasdale sur les points suivants :

- Fermeture des écoles : Dans le cas de fermeture des écoles pour cas d'intempéries, à quelle heure la C.S.M.V. émet le communiqué pour les médias ? Monsieur Marcel Teasdale n'a, malheureusement, pas l'heure précise mais stipule qu'aussitôt la situation d'urgence est déclarée, le processus se met en marche.
- Élève pondéré : À combien s'élève le maximum dans les groupes ? Monsieur Marcel Teasdale devra vérifier auprès de Monsieur Louis Gendron.
- Projet Collaba : Qu'est-ce que le projet « Collaba ». Monsieur Marcel Teasdale réfère Monsieur André Turgeon à Monsieur Louis Gendron pour les questions concernant ce projet.

Madame Nicole Cabana, de l'École Armand-Racicot questionne Monsieur Marcel Teasdale à savoir qu'est ce qui est du ressort des conseils d'établissement versus la C.S.M.V., concernant le temps alloué pour les matières pédagogiques (français, anglais, mathématiques, etc.) Messieurs Marcel Teasdale et André Turgeon répondent à Madame Cabana et la réfère au régime pédagogique.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 octobre 2003

Monsieur André Turgeon demande à tous les représentants s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 6 octobre 2003, séance qui avait pour but les élections du Comité de parents 2003-2004 et demande vérifier si tous les représentants étant présents lors de cette séance sont indiqués au procès-verbal. Après vérification, il est stipulé que le représentant de l'École Lajeunesse devrait être ajouté à la liste.

Après avoir apporté la correction ci-haut mentionnée, l'adoption du procès-verbal de la séance 6 octobre 2003 est proposée par Madame Danielle Desrochers de l'École André-Laurendeau.

Résolution : CP-451-11-17

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

7. POLITIQUE D'INTÉGRATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE (retour en janvier 2004)

7.1.....Dépôt du document :

Madame Ginette Vincent dépose le document et explique les grandes lignes de la Politique. Elle explique les objectifs de la politique et stipule que la politique a comme objectif premier de faciliter le processus d'intégration des élèves immigrants jeunes et adultes dû au nombre croissant d'élèves immigrants fréquentant les établissements de la C.S.M.V.

Madame Ginette Vincent résume les orientations de la politique qui, entre autre, favorise l'apprentissage du français qui doit être considéré comme un processus continu.

7.2.....Questions d'éclaircissement :

Monsieur Paul Richard, de l'École International de St-Édmond, questionne sur les classes d'accueil. Qui va chapeauter le tout. Madame Ginette Vincent mentionne que la politique ne vient pas tout chamboulé ce qui existe déjà, mais bien mettre en place une politique sur ce qui existe et qu'il y aura peu de changement suite à l'adoption de cette politique. Le tout sera chapeauté par C.S.M.V. et les établissements auront également quelques responsabilités.

Madame Valérie Brazier, de l'École Guillaume-Vignal, questionne sur le fait que certains élèves ne parlent pas le français et se demande qu'est-ce que l'établissement peut faire avec ces élèves. Madame Ginette Vincent mentionne qu'il y a, dans tous les arrondissements de la Ville de Longueuil, des organismes qui offrent des services pour l'intégration et l'apprentissage du français. Madame Ginette Vincent remettra en décembre prochain, une liste détaillée de ces organismes et ce, suite à la demande de Madame Valérie Brazier.

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), stipule qu'il y a une erreur sur la politique et que le retour devrait se faire en janvier 2004 et non en décembre 2003, tel que stipulé sur la politique. Le 15 décembre 2003, devrait être les questions d'éclaircissement. Le tout sera corrigé et le retour s'effectuera en janvier 2004.

Madame Valérie Brazier, de l'École Guillaume-Vignal, questionne sur les fonds financiers car elle stipule que les budgets de son établissements ont été coupés pour le soutien linguistique. Madame Ginette Vincent stipule que les budgets ont été révisés en date du 30 septembre 2003 pour le soutien linguistique.

Monsieur Paul Richard, de l'École International St-Edmond, questionne sur l'enveloppe budgétaire de la politique. Est-ce qu'il y aura une enveloppe budgétaire fermée faisant la différence et la part des choses entre les classes d'accueil et le soutien linguistique. Madame Ginette Vincent mentionne qu'il y a deux codes différents dans l'enveloppe budgétaire.

La séance profite de la présence de Madame Ginette Vincent et Monsieur Louis Gendron, pour faire un retour sur le « Projet Collaba ». Madame Ginette Vincent explique que le projet vise à faire un portail pour permettre aux jeunes de communiquer entre eux. De cette façon, le projet fournira une adresse électronique aux élèves afin de leur permettre d'échanger les informations pour les projets. Madame Ginette Vincent donne l'exemple suivant : si des élèves d'une école en Gaspésie font un projet avec des élèves de la C.S.M.V., ils pourront travailler via le portail.

Elle explique que tous les agents multiplicateurs ont reçu la formation et précise que c'est un outil et non une obligation pour les établissements, et que par le fait même, les établissements ont le choix d'instaurer le Projet Collaba ou non. Madame Johanne Côté, de l'École secondaire participative L'Agora, mentionne que le projet est démarré à son école.

Monsieur Donald LeBlanc, de l'École Hubert-Perron, demande à avoir plus de détails sur le Projet Collaba pour la prochaine rencontre. Monsieur Louis Gendron présentera un document détaillé pour la prochaine rencontre (décembre 2003).

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), demande s'il y aura une place pour les parents sur le portail. Mme Ginette Vincent mentionne qu'on doit expérimenter le tout dans cinq classes cette année et le tout devrait suivre son cours pour les prochaines années.

Monsieur Louis Gendron ajoute un point à l'effet que l'important est de s'assurer que les établissements soient prêts (ex. : dans quel état est le parc informatique de l'école, est-ce que les agents multiplicateurs sont aptes à répondre aux questions, etc.)

8. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 (retour en décembre 2003)

8.2 Questions d'éclaircissement :

Madame Danielle Desrochers, de l'École André-Laurendeau, questionne Madame Chantal Laforest sur les critères d'admissibilité. Madame Chantal Laforest mentionne que le tout sera corrigé pour refléter les changements apportés dans les autres écoles.

9. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT (retour en décembre 2003)

9.2 Questions d'éclaircissement :

Aucune question.

10. CAPACITÉ D'ACCUEIL (retour en décembre 2003)

10.2 Questions d'éclaircissement :

Aucune question.

Monsieur André Turgeon s'assure que les représentants ont commencé à faire les vérifications auprès de leurs établissements.

(avant le point 8)

11. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES 2004-2005

11.2. Questions d'éclaircissements :

Madame Valérie Brazier, de l'École Guillaume-Vignal, fait remarquer à Monsieur Louis Gendron qu'il y a seulement deux classes spécialisées au lieu de trois. Monsieur Louis Gendron tient à mentionner que ce document est remis à titre indicatif seulement et sera révisé après les inscriptions de 2004-2005.

Monsieur Serge Corriveau, de l'École Des-Quatre-Vents, mentionne qu'il manquerait une catégorie pour son établissement. Monsieur Louis Gendron vérifiera cette information erronée et corrigera le tout, s'il y a lieu.

Monsieur Paul Richard, de l'École International St-Édmond, questionne à savoir qu'est-ce qui en est avec l'autonomie des établissements ? Est-ce que l'enveloppe budgétaire est ouverte ou fermée? Monsieur Louis Gendron explique que la C.S.M.V. effectue la répartition selon les cotes et non selon les élèves par école.

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'École Monseigneur-Forget, qu'est-ce qui en est de l'anglais intensif dans son établissement ? Monsieur Louis Gendron explique que tous les documents ont été soumis aux directions d'écoles et qu'elles ont jusqu'en décembre pour soumettre leurs commentaires et/ou corrections. Une fois les corrections apportées au document, une nouvelle version du document sera remis aux représentants.

Monsieur Louis Gendron a l'intention de remettre un nouveau document reflétant le nouveau portrait au mois de décembre 2003.

Mme Marie-Élène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), questionne sur le point 1.2 « programme alternatif » et sur la dernière page, concernant le Sports Études de l'École Pierre-Brosseau. Monsieur Louis Gendron explique que suite à la restructuration de tous les programmes, les noms seront changés pour « programme d'enrichissement » ou autres, le tout pour refléter l'exercice que la C.S.M.V. a entrepris.

Madame Danielle Desrochers, de l'École André-Laurendeau, questionne concernant la concentration musique, et mentionne que le tout ne devrait pas être indiqué comme « Projet Arts-Études » car ils ont une dérogation, ou sur le point de l'obtenir, étant donné que le nombre d'heures est changé par rapport au projet pédagogique. Monsieur Louis Gendron explique que ce dossier est également à l'étude à la C.S.M.V. et le tout sera fait en respect du projet pédagogique, de même que pour les Écoles Jacques-Rousseau et Mgr-A.M.-Parent.

(Retour au point 8)

INFORMATION

12. ALLOCATION ÉHDAA – éclaircissements

Monsieur André Turgeon explique qu'au niveau de la loi, il est important que le Comité ÉHDAA voit le budget alloué au élèves ÉHDAA en premier. Suite à des discussions avec Monsieur Paul Richard et Monsieur Louis Gendron, le budget sera soumis le 25 novembre 2003 au Comité ÉHDAA. Monsieur Louis Gendron sera présent lors de cette rencontre pour ventiler et expliquer le budget.

Par la suite, une présentation du budget sera fait au Comité exécutif du Comité de parents, en réunion spéciale. Monsieur Turgeon spécifie que si d'autres représentants désirent assister à cette séance spéciale du Comité exécutifs, ils pourront y assister.

Monsieur Claude Germain, de l'École Des Milles-Fleurs, mentionne qu'il aimerait bien assister à cette rencontre spéciale. Monsieur André Turgeon spécifie qu'un envoi sera effectué pour indiquer la date de la rencontre.

Madame Valérie Brazier, de l'École Guillaume-Vignal, se questionne à savoir si on peut savoir combien d'argent la C.S.M.V. reçoit pour chaque école. Monsieur Louis Gendron explique un peu le budget qui présentera. Il spécifie qu'il présentera le total des argents reçus et le total des argents dépensés, et que ces montants ne sont pas montrés individuellement par école.

Monsieur Louis Gendron en profite pour expliquer brièvement l'enveloppe budgétaire pour le ÉHDAA, et que les chiffres présentés seront le portrait de l'année 2000-2001.

Monsieur Daniel Lachance, de l'École Pierre-Brosseau, est indigné et se questionne sur le fait que la C.S.M.V. se sert du portrait de 2000-2001, quand nous sommes en l'année 2003-2004. Pourquoi la situation financière du Comité ÉHDAA et de l'ensemble de la C.S.M.V. est si confidentielle et qu'il est si difficile d'obtenir réponses à nos questions quand il s'agit de l'aspect financier.

Messieurs Louis Gendron et André Turgeon répondent, brièvement, aux interrogations de Monsieur Daniel Lachance.

13. BULLETIN SCOLAIRE

Monsieur Louis Gendron vérifie auprès des représentants si tous ont reçu le nouveau bulletin avec la petite brochure explicative.

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), explique qu'à son école, le nouveau bulletin n'a pas été distribué, car la fin d'étape a été fixée au 17 octobre 2003.

Monsieur Louis Gendron explique que le logiciel imprime seulement les matières évaluées et que le document explicatif a été distribué aux parents pour leur faire part des nouvelles règles du bulletin. Qu'au fur et à mesure que l'année scolaire avancera, les informations seront plus précises.

Madame Nicole Cabana, de l'École Armand-Racicot, s'interroge à savoir si les commentaires de la première étape et des autres étapes seront cumulatifs ou disparaîtront, d'une étape à l'autre. Monsieur Louis Gendron répond en spécifiant que les commentaires de l'étape seulement seront affichés.

Madame Nicole Cabana questionne sur les outils d'évaluation utilisés par les enseignants. Monsieur Louis Gendron explique que maintenant, avec la réforme, on évalue les compétences de l'élève, l'évolution de l'élève et ce de façon individuelle. Le but est qu'on réalise que l'élève développe une aptitude en respectant son rythme, ses forces et ses difficultés.

Madame Marie-Élène L'Espérance s'interroge à savoir, si éventuellement, il y aura une moyenne de groupe. Monsieur Louis Gendron explique qu'on pourrait, éventuellement, le faire

quand tous les enseignants sauront bien comprendre les échelles, mais que le but ne vas pas dans ce sens.

Monsieur François Ouellet, de l'École Adrien-Gamache, se questionne à savoir pourquoi certaines disciplines ne sont pas évaluées quand on sait très bien que l'élève a vu cette discipline. Monsieur Louis Gendron explique que chaque discipline doit être évaluée mais qu'elle n'est pas nécessairement évaluée à chaque étape dans le bulletin, que certaines sont évaluées un minimum de deux fois par année, le tout tel que suggéré par la C.S.M.V. et respectant le régime pédagogique.

14. TRANSPORT DU MIDI ET SURVEILLANCE DES DÎNEURS ÉTAT DE LA SITUATION

Reporté à la séance de décembre 2003.

AFFAIRES INTERNES

15. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU COMITÉ DE PARENTS 2003-2004

Reportée à la séance de décembre 2003, les budgets n'étant pas disponibles pour le moment.

16. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Monsieur Sylvain Lévesque mentionne que l'assermentation des nouveaux commissaires élus lors des élections scolaires du 16 novembre 2003, s'effectuera le 25 novembre 2003 à 20h00.

Madame Danielle Desrochers, de l'École André-Laurendeau, questionne sur les commissaires par rapport aux écoles qui représentent. Monsieur Sylvain Lévesque explique brièvement à Mme Danielle Desrochers que certains commissaires peuvent être responsable de plusieurs écoles dans leur circonscription.

Madame Laurence Barthélémy, de l'École Jean-De Lalande, questionne à savoir le rôle exact des commissaires. Messieurs Michel Parent et André Turgeon clarifient les rôles et fonctions des commissaires au sein de la C.S.M.V.

Monsieur Daniel Lachance, de l'École Pierre-Brosseau, se questionne également sur les rôles des commissaires, à savoir leur pouvoir, leur rôle décisionnel. Est-ce eux qui approuve les enveloppes budgétaires, etc. Monsieur André Turgeon répond brièvement aux interrogations de Monsieur Daniel Lachance.

17. PAROLE AU REPRÉSENTANTS ÉHDAA

Monsieur Paul Richard, de l'École international St-Edmond, donne la définition de l'abréviation ÉHDAA.

Monsieur Paul Richard explique qu'un budget est versé par le Ministère de l'Éducation du Québec mais qu'il n'est pas clair que l'argent est vraiment distribué aux élèves. Le mandat du

Comité ÉHDAA est de s'assurer que ces argents soient reliés directement à l'élève et non seulement pour les plans d'intervention.

Monsieur Paul Richard mentionne que lors de la dernière réunion, il a fallu 1h50 pour élire 4 personnes.

Monsieur Daniel Lachance, de l'école Pierre -Brosseau, questionne sur le budget. Comment se fait-il que ce comité n'a toujours pas le budget? Monsieur Paul Richard mentionne qu'il est à son premier mandat au sein du Comité ÉHDAA et qu'il ne peut répondre à toutes ses questions pour le moment mais que le Comité ÉHDAA a bien l'intention, cette année, d'obtenir réponses aux questions financières.

Il précise que le Comité ÉHDAA représente entre 3 000 à 4 000 parents, qu'ils ont été invités à la réunion et que seulement 30 parents étaient présents.

Monsieur Daniel Lachance, de l'école Pierre -Brosseau, questionne à savoir qu'est-ce que le Comité a l'intention de demander à la C.S.M.V. Monsieur André Turgeon explique le rôle que le Comité de parents joue auprès de la C.S.M.V. Il explique que notre rôle est consultatif et si le MEQ juge satisfaisant que la C.S.M.V. nous soumette seulement une feuille pour consultation, qu'on ne peut rien faire de plus.

Monsieur Michel Parent, de l'École Samuel-de Champlain, explique un peu le rôle du Comité de parents. Le Comité de parents est un groupe de pression. Il explique que tous les groupes font des pressions auprès du gouvernement. Il faut souligner que notre rôle est important.

Monsieur André Turgeon explique certaines situations dans le passé.

Madame Marie-Èlène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), explique qu'à son école un parent se plaint que son enfant dysphasique ne reçoit pas les services nécessaires. Monsieur Paul Richard explique que selon sa compréhension, les budgets sont alloués pour l'ensemble et non pas par élève. Selon Madame L'Espérance si cet enfant dysphasique ne serait pas à l'école, il n'y aurait pas d'orthopédagogue, mais que présentement l'école bénéficie de l'aide de l'orthopédagogue. Monsieur André Turgeon conclut en suggérant à Madame L'Espérance qu'elle devrait dire à ce parent de communiquer avec le Comité ÉHDAA.

Madame Valérie Brazier, de l'École Guillaume-Vignal, demande qui siège sur le Comité ÉHDAA? Est-ce des parents, des enseignants, des directions d'écoles ?

18. PAROLE AUX MEMBRES

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'École Monseigneur-Forget, explique que suite aux demandes du Comité de parents certaines directions d'établissements ont refusé de compléter la demande de renseignements présentée par les représentants.

Monsieur André Turgeon spécifie, qu'à ce jour, on a reçu 20 demandes de renseignements complétées sur 64 établissements.

Certains représentants mentionnent que leurs directions d'établissements ont eu mot d'ordre de la C.S.M.V. de ne pas remplir ces documents.

Monsieur Guy Doucet, de l'École secondaire Antoine-Brossard, se questionne à savoir si la proposition ne devrait pas être plus à l'effet que la C.S.M.V. ne devrait pas donner la consigne de ne pas compléter la demande.

Monsieur François Ouellet, de l'École Adrien-Gamache, ne devrait-on pas ajouter un point que ces informations servent de base de consultation au conseil d'établissement.

Monsieur André Turgeon explique que rien n'empêche un représentant de soumettre ces documents pour consultation au conseil d'établissement.

Monsieur Robert Marcil, de l'École Des-Quatre-Saisons, mentionne que le seul but de cette demande de renseignements est d'obtenir les informations.

Monsieur Normand Gravel, de l'École Pierre-Laporte, stipule que la directive devrait être l'effet que la direction d'établissement transmette les informations à la C.S.M.V. et au Comité de parents.

Après discussion, il est proposé par Madame Sylvie Gaudreault, de l'École Lajeunesse, de modifier le projet de résolution présenté en y ajoutant le point suivant :

« **QUE** la Commission scolaire demande la collaboration des directions d'établissement afin d'obtenir les renseignements demandés dans les plus brefs délais. »

Résolution : CP-452-10-27

Adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT la consigne émise par la Direction générale aux directeurs et aux directrices des établissements d'enseignement de la Commission scolaire Marie-Victorin leur demandant de ne pas compléter la demande de renseignements présentée par les représentants du Comité de parents;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées, suite à cette consigne, par les représentants du Comité de parents qui se sont adressés à leur direction d'école afin d'obtenir les renseignements demandés;

CONSIDÉRANT les informations transmises par Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint, à l'effet que, la Commission scolaire Marie-Victorin peut fournir au Comité de parents les renseignements demandés;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents a besoin de ces informations annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Lévesque

QUE le Comité de parents demande à Monsieur Marcel Teasdale de transmettre au président du Comité de parents tous les renseignements demandés dans ledit document;

QUE ces renseignements soient transmis au président du Comité de parents dans un délai raisonnable, soit dans un délai maximum d'un mois;

QUE les renseignements soient présentés par école et de façon distincte pour chacune des écoles et non pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

QUE la Commission scolaire demande la collaboration des directions d'établissement afin d'obtenir les renseignements demandés dans les plus brefs délais.

QUE ces informations soient transmises au Comité de parents annuellement, au début de l'année scolaire ou au plus tard à la fin du mois de novembre.

Résolution : CP-453-10-27

Adopté à l'unanimité

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'École Marie-Victorin (Brossard), demande s'il y a quelque chose à faire pour qu'un substitut reçoive les documents de la séance quand le représentant ne peut être présent. Monsieur André Turgeon explique qu'il n'y a aucune procédure établie pour les substituts.

Monsieur André Turgeon désire faire un retour sur les plans de réussite : environ 6 écoles seraient prêtes. Certaines écoles ont déposé l'ancien mais pas celui de 2003-2006. Selon Monsieur André Turgeon, il y aurait plusieurs rumeurs qui circulent à l'effet que la C.S.M.V. mentionne aux directions d'établissements d'adopter celui de l'an passé.

Madame Danielle Desrochers, de l'École André-Laurendeau, explique un peu la situation de son établissement.

Pour sa part, Madame Louise St-Cyr, de l'École St-Jean-Baptiste, explique que son école présentera un projet non final, basé un peu sur le plan éducatif déjà en place.

Madame France Perrier, de l'École Préville, demande ce qui s'est passé avec notre dernière résolution et elle demande qu'est-ce qui en est avec le document « L'Éducation à la sexualité dans le contexte »

Monsieur Turgeon explique que la résolution a été soumise au Conseil des commissaires et qu'il n'a pas eu de développements à ce jour.

Monsieur Turgeon explique que le document a été remis à titre informatif et qu'il serait peut-être intéressant de soulever le point à Monsieur Louis Gendron, lors de la séance du mois de décembre 2003.

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'École Monseigneur-Forget, aimerait bien savoir si certains représentants ont entendu parler du projet Collaba. Environ 6 représentants semblent avoir entendu parler du projet. Monsieur Sylvain Lévesque mentionne que les représentants devraient poser la question lors de leur prochain conseil d'établissement. Monsieur Martin Kraft, de l'École Joseph-De Sérigny, tient à préciser que ce projet est un outil et que ce n'est pas toutes les écoles qui sortent en mesure d'offrir ce service.

Le coût pour le Projet Collaba, serait de 0,50\$/élève assumé par la C.S.M.V.

Monsieur Donald LeBlanc, de l'École Hubert-Perron, explique que suite à une conversation qu'il a eue avec Monsieur Louis Gendron, la C.S.M.V. a signé un contrat de deux ans et que la C.S.M.V. n'avait pas évalué tous les parcs informatiques des établissements.

Monsieur André Bertrand, de l'École Charles-LeMoine questionne à savoir si c'est la C.S.M.V. ou les directions d'établissement qui ne veulent pas implanter le Projet Collaba. Selon Monsieur Sylvain Lévesque, de l'École Monseigneur-Forget, plusieurs choses doivent être prises en considération. Monsieur Martin Kraft, de l'École Joseph-De Sérigny, explique que le

problème dans son école est que le parc informatique est beaucoup trop désuet pour répondre à ce projet.

19. CORRESPONDANCE

Madame Johanne Côté fait lecture d'une lettre qui sera envoyée au Conseil des commissaires pour les féliciter de leur travail concernant la démarche suite à la publicité sur les écoles secondaires (copie jointe au procès-verbal).

20. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Sylvie Gaudreault, de l'École Lajeunesse, de lever l'assemblée à 22h25.

RÉSOLUTION : CP-454-11-17

Adopté à l'unanimité

Johanne Chartrand
Secrétaire administrative

André Turgeon
Président

Annexe 1

COMITÉ ÉHDAA

Membres 2003-2004

Madame Michelle Laguë, présidente

Madame Manon Therrien, vice-présidente

Monsieur Benoît Robert, trésorier

Monsieur Paul Richard, représentant au comité de parents

Représentants :

Madame Chantal Albert
Madame Chantal Boisselle
Madame Josée Cloutier
Madame Karine Gloutney
Madame Nancy Lepage
Madame Josée Olivier

Substituts :

Monsieur Jules Alexandre
Madame Louise Corriveau
Madame Donna Craven
Monsieur Jean-Pierre Ethier
Madame Providence Francoeur
Madame Diane Leduc